



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

TEROSON SB 3140 WH TEROSON SB 3140 WH known as
ANTICHIP WHITE 500ML IN known as ANTICHIP WHITE
500ML IN

No. FDS : 76473
V009.0

Révision: 19.03.2014

Date d'impression: 06.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON SB 3140 WH TEROSON SB 3140 WH known as ANTICHIP WHITE 500ML IN known as ANTICHIP
WHITE 500ML IN

Contient:

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

agent antigravillonnage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG
Adhesive Technologies
Salinenstrasse 61
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000

Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Aérosol inflammable
H222 Aérosol extrêmement inflammable. Catégorie 1

|| Irritation cutanée Catégorie 2

|| H315 Provoque une irritation cutanée.

|| Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées Catégorie 2

|| H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable
R12 Extrêmement inflammable.
Xn - Nocif
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Dangereux pour l'environnement
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient Anhydride phthalique. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence: Prévention P210 Tenir à l'écart des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260g Ne pas respirer les aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Stockage P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable

Xn - Nocif



Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

S36 Porter un vêtement de protection approprié.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Indications additionnelles:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Contient:

Xylène - mélange d'isomères

Contient Anhydride phthalique. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Revêtement

Substances de base pour préparations:

Latex styrène-butadiène (SBR)

Mélange de solvants

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	< 40 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	215-535-7	< 20 %	Danger par aspiration 1 H304 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité aiguë 4; Cutané H312 Irritation cutanée 2 H315 Liquides inflammables 3 H226
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	265-185-4	< 10 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Danger par aspiration 1 H304 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Liquides inflammables 3 H226 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 1 H372
éthylbenzène 100-41-4	202-849-4	< 5 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité aiguë 4; inhalation H332
Anhydride phthalique 85-44-9	201-607-5	< 1 %	Toxicité aiguë 4; Oral H302 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334 Sensibilisateur de la peau 1 H317

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	< 40 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	215-535-7	< 20 %	Xn - Nocif; R65 R10 Xi - Irritant; R38 Xn - Nocif; R20/21
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	265-185-4	< 10 %	R10 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 Xn - Nocif; R48/20, R65 R66, R67
éthylbenzène 100-41-4	202-849-4	< 5 %	F - Facilement inflammable; R11 Xn - Nocif; R20
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	265-198-5	< 1 %	Xn - Nocif; R65 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Anhydride phthalique 85-44-9	201-607-5	< 1 %	Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R37/38, R41 R42/43

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
 Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Non concerné.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Rougeurs, inflammation.

Risque de graves dommages de santé lors d'une exposition prolongée par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un équipement de sécurité.
- Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection individuel.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
- Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir le conseil à la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.
- Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.
- Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Mesures d'hygiène:

- Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
- Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Les prescriptions de stockage pour aérosols sont de rigueur.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
- Stocker dans un endroit frais.
- A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.
- Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- agent antigravillonnage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ETHER DIMÉTHYLIQUE 115-10-6	1.000	1.910	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS 1330-20-7	50	221	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
XYLÈNE, ISOMERES MIXTES, PURS 1330-20-7	100	442	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 1330-20-7	100	435	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 1330-20-7	200	870	Valeur Limite Court Terme	4 fois x 15 minutes/periode de travail	SMAK
XYLÈNE (TOUS LES ISOMÈRES) 1330-20-7			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
CARBONATE DE CALCIUM, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 471-34-1		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
WHITE SPIRIT 64742-82-1	100	525	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
CARBONATE DE CALCIUM, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 1317-65-3		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	ECTLV
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4	100	442	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ÉTHYLBENZÈNE 100-41-4	200	884	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
ETHYLBENZÈNE 100-41-4	50	220	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ETHYLBENZÈNE 100-41-4			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
ETHYLBENZÈNE 100-41-4	50	220	Valeur Limite Court Terme		SMAK
KAOLIN, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 1332-58-7		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
TALC, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 14807-96-6		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
TALC, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 14807-96-6				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
DIOXYDE DE TITANE, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 13463-67-7		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
DIOXYDE DE TITANE, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES 13463-67-7				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
ANHYDRIDE PHTALIQUE, POUSSIÈRES INHALABLES 85-44-9		1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
ANHYDRIDE PHTALIQUE, POUSSIÈRES INHALABLES 85-44-9		1	Valeur Limite Court Terme		SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau douce					0,155 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau douce)				0,681 mg/kg		
oxyde de diméthyle 115-10-6	terre				0,045 mg/kg		
oxyde de diméthyle 115-10-6	STP					160 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau salée					0,016 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Eau (libérée par intermittence)					1,549 mg/L	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Sédiments (eau salée)				0,069 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau douce					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Sédiments (eau douce)				12,46 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	terre				2,31 mg/kg		
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau salée					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Eau (libérée par intermittence)					0,327 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	STP					6,58 mg/L	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Sédiments (eau salée)				12,46 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
oxyde de diméthyle 115-10-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1894 mg/m3	
oxyde de diméthyle 115-10-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		471 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		289 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		289 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		180 mg/kg p.c. /jour	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		77 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		174 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		174 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		108 mg/kg p.c. /jour	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,8 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		77 mg/m3	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,6 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		330 mg/m3	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		44 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		71 mg/m3	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg p.c. /jour	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg p.c. /jour	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		12,5 mg/kg p.c. /jour	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		151 mg/m3	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		7,5 mg/kg p.c. /jour	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		32 mg/m3	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		7,5 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

Composant	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
xylène 1330-20-7	xylène	Sang	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 mg/l	CH BAT		
xylène 1330-20-7	Acides méthylhippuriques	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: c) exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, b) fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 g/g	CH BAT		
éthylbenzène 100-41-4	éthylbenzène	Sang	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	1,5 mg/l	CH BAT		
éthylbenzène 100-41-4	Acide mandélique + acide phénylglyoxylique	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	2 g/g	CH BAT		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

En cas de formation d'aérosol, assurer une aspiration et ventilation efficace.

Protection respiratoire:

Masque de protection d'haleine approprié lors d'une formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre A1-3 (marron)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol liquide gris clair
Odeur seuil olfactif	de solvant Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,94 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.
Des températures supérieures env. 50 °C

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3.523 mg/kg	oral			Jugement d'experts
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	3.523 - 8.700 mg/kg				
Anhydride phthalique 85-44-9	LD50	1.530 mg/kg	oral		rat	
Anhydride phthalique 85-44-9	LD50	2.500 - 5.000 mg/kg			rat	

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	6350 ppm	inhalation	4 h	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg	dermal			Jugement d'experts
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LD50	> 4.350 mg/kg			lapins	
Anhydride phthalique 85-44-9	LD50	> 10.000 mg/kg	dermal		lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	modérément irritant		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Anhydride phthalique 85-44-9	fortement irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Anhydride phthalique 85-44-9	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	
Anhydride phthalique 85-44-9	sensibilisant		cochon d'Inde	

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
éthylbenzène 100-41-4	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		
éthylbenzène 100-41-4	négatif	intrapéritonéal		souris	
Anhydride phthalique 85-44-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL=> 10000 ppm	Inhalation	4 week 6 hours/day, 5 days/week	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	LC50	86 mg/l	Fish		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	3,1 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	EC50	1 - 10 mg/l	Algae		Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	NOEC	0,1 - 1 mg/l	Fish			OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	NOEC	0,1 - 1 mg/l	chronic Daphnia		Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
éthylbenzène 100-41-4	LC50	44 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
éthylbenzène 100-41-4	EC50	75 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
éthylbenzène 100-41-4	EC50	> 160 mg/l	Algae	8 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Anhydride phthalique 85-44-9	LC50	313 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	5 %	EU Method C.4-A (Determination of the "Ready" BiodegradabilityDissolved Organic Carbon (DOC) Die-Away Test)
Xylène - mélange d'isomeres 1330-20-7	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD 301 A - F
éthylbenzène 100-41-4		aérobie	69 %	EU Method C.4-F (Determination of the "Ready" BiodegradabilityMITI Test)
Anhydride phthalique 85-44-9		aérobie	90 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	---	-----------------------	---------	-------------	---------

Diméthyl Ether 115-10-6	0,1					
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7		8,5	7 Jours	Oncorhynchus mykiss		
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	3,12					
éthylbenzène 100-41-4	3,15				25 °C	
Anhydride phthalique 85-44-9	1,6					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Diméthyl Ether 115-10-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
éthylbenzène 100-41-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADNR	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADNR	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADNR	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR	
RID	
ADNR	
IMDG	
IATA	

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 60,8 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

COV Peintures et Vernis (UE) :

Réglementation en vigueur:	Directive 2004/42/CE
(Sous)catégorie de produit:	Finitions spéciales
Phase I (à partir du 1.1.2007):	840 g/l
Teneur max en COV:	574 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.